

Mémoire de la Ville de Laval

Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles de
l'Assemblée nationale du Québec

Projet d'inversion du flux de l'oléoduc 9B d'Enbridge

Novembre 2013

Table des matières

Résumé	1
Revue des impacts potentiels du projet d'Enbridge à Laval	2
1.0 L'impact d'un déversement majeur	2
2.0 L'impact du projet sur notre dépendance énergétique, les émissions des gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique	4
3.0 Les impacts économiques du projet	5
4.0 Conclusion	6
Carte Localisation de ligne 9B à Laval	7

Résumé

À la demande du gouvernement du Québec la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles tient des audiences publiques du 26 novembre au 5 décembre 2013 sur le projet d'inversion du flux de la ligne 9B de la compagnie Enbridge inc.

Le document de consultation produit par le gouvernement tend à démontrer la pertinence économique de supporter l'activité pétrochimique au Québec. Le gouvernement indique trois (3) principes qui doivent être respectés pour sa gestion de sa filière pétrolière :

- Assurer la sécurité des personnes;
- Protéger l'environnement;
- Dégager des bénéfices économiques pour tous les Québécois

L'oléoduc de la compagnie Enbridge, dont le flux serait inversé, traverse l'Est de Laval du Nord au Sud. La Ville de Laval est donc interpellée par :

- Les impacts qu'un déversement majeur auraient sur :
 - La qualité de l'eau, de l'air, des sols, de la flore et de la faune
 - La capacité de produire une eau potable de grande qualité
 - La qualité de vie des citoyens et des utilisateurs des rivières
 - La valeur des propriétés des citoyens et de la municipalité
 - La capacité de répondre localement et efficacement par l'entreprise
 - Les coûts associés à la Sécurité civile et aux mesures d'urgence
- L'impact de ce projet sur notre dépendance énergétique, les émissions des gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique.
- Les impacts économiques du projet.

La Ville de Laval est inquiète de l'augmentation du risque de fuites occasionné par le projet et par les impacts d'un déversement majeur. Elle demande donc à l'Office national de l'énergie et au gouvernement du Québec de tout mettre en œuvre afin de s'assurer, si le projet voit le jour, que les équipements, procédures et fonds d'urgence d'Enbridge soient suffisants et rigoureusement suivis afin de prévenir un désastre humain et environnemental.

L'implantation d'équipements supplémentaires et d'équipes locales de contrôle des incidents sur le territoire lavallois est demandée afin de permettre une réponse rapide et appropriée.

La Ville de Laval croit que le projet d'inversion ne contribue pas à réduire notre dépendance énergétique aux combustibles fossiles, ne réduira pas les émissions de gaz à effet de serre au Canada et n'a pas un impact positif sur la qualité de l'air.

La Ville de Laval croit qu'il faut agir, à terme, en substituant progressivement les énergies fossiles par des sources d'énergie propres et renouvelables. La réduction de la dépendance à l'automobile particulièrement en mode solo est aussi un enjeu important. Ce dernier enjeu nous impose aussi de modifier l'aménagement de nos communautés.

La Ville de Laval croit qu'une partie des bénéfices que le projet d'inversion générera pour la compagnie Enbridge et l'industrie pétrochimique devrait retourner au gouvernement et aux communautés locales pour financer des projets d'économie d'énergie, de développement de sources d'énergie propre et renouvelable, de réduction des gaz à effet de serre, de lutte à la pollution atmosphérique, de retrait éventuel des équipements ainsi que pour supporter les activités de la Sécurité civile et des mesures d'urgences.

Revue des impacts potentiels du projet d'Enbridge à Laval

1.0 L'impact d'un déversement majeur

Le pipeline 9B de la compagnie Enbridge traverse du Nord au Sud l'île de Laval dans sa partie Est (voir carte à la page 7). Il traverse donc les deux (2) rivières (Des Mille-Iles et Des Prairies) bordant Laval, une importante zone agricole et deux (2) quartiers résidentiels (un (1) au Nord et un (1) au Sud).

Les événements tragiques du Lac Mégantic ont démontré l'impact qu'une catastrophe environnementale et humaine a sur le milieu de vie des citoyens. Un déversement majeur sous les rivières et/ou sur la terre ferme pourrait avoir des conséquences importantes pour l'environnement et pour les citoyens.

Les prises d'eau des trois (3) usines de production d'eau potable sont situées en amont du pipeline et une fuite sur le territoire lavallois n'aurait pas d'impact direct sur la production de l'eau potable de Laval, mais il en est autrement des prises d'eau des autres municipalités en aval sur la rivière des Mille-Iles et Des Prairies.

Il faut aussi tenir compte de la traverse de la rivière des Outaouais au niveau de St-André Est. Un déversement majeur pourrait contaminer la rivière des Outaouais, rejoindre le lac des Deux-Montagnes et ainsi contaminer les rivières des Mille-Iles et Des Prairies. La catastrophe récente de Lac Mégantic a démontré qu'une municipalité très en aval sur la rivière Chaudière, comme la ville de Lévis, a eu à investir massivement dans des mesures temporaires pour alimenter en eau potable sa population en raison de la présence de traces d'hydrocarbure détectées dans son eau brute.

Plusieurs zones de l'Est de Laval sont alimentées en eau par des puits privés qui servent à la consommation humaine et à des usages agricoles notamment des cultures maraîchères nécessitant des arrosages. La contamination de ces puits par des hydrocarbures doit absolument être évitée car la décontamination des aquifères est excessivement complexe voir impossible. De plus, certains producteurs agricoles pompent directement l'eau de la rivière pour des fins agricoles. L'impact de la présence d'hydrocarbures dans l'eau de la rivière ne doit pas être sous-estimé en ce qui a trait à la production agricole.

Une simulation de la diffusion des produits pétroliers dans les rivières devrait être effectuée afin de nous permettre d'évaluer si nos filières de traitement sont en mesure de faire face adéquatement à une telle éventualité. Cette démarche sera aussi valable pour plusieurs autres villes de la région s'approvisionnant en eaux brutes dans le lac des Deux-Montagnes et les rivières.

Un déversement majeur dans l'Est de Laval aurait aussi certainement des impacts humains et financiers importants pour les propriétés touchées par une contamination importante. La qualité de vie des citoyens touchés ou à proximité de travaux importants de décontamination des eaux souterraines et des sols serait réduite. De plus, la valeur de revente de ces propriétés, incluant les lots agricoles, pourrait être affectée à la baisse sans compter l'impact direct sur les productions agricoles et les commerces locaux.

L'évaluation des impacts d'un incident majeur doit aussi prendre en compte les orientations en matière de gestion de l'urbanisation qui préconisent une densification accrue des espaces disponibles au développement résidentiel ainsi qu'un redéveloppement ou une requalification des espaces obsolètes selon des seuils de densité de plus en plus élevés. La gestion des risques doit

prendre en compte ces nouvelles tendances souhaitées par le gouvernement du Québec dans les régions métropolitaines.

La rivière des Mille-Iles est un joyau environnemental et une grande partie de l'Est (en amont et en aval du pipeline) de celle-ci est un habitat floristique et faunique exceptionnel. La fréquentation du Parc de la rivière des Mille-Iles par la population métropolitaine fait foi de l'importance accordée à ce milieu naturel par les citoyens.

Il est donc important d'éviter et de minimiser tout déversement de produits pétroliers d'un pipeline. Le projet prévoit que le débit prévu, après l'inversion du flux, sera augmenté et une fuite majeure résulterait en un important déversement en quelques minutes seulement.

Pour éviter et minimiser tout déversement, l'entreprise doit être en mesure :

- De prévenir les fuites ou bris par des programmes d'inspection rigoureux
- D'assurer la qualité de ses infrastructures par un programme d'entretien adéquat
- De détecter immédiatement toute variation sur les pressions et le débit des produits pétroliers
- D'interpréter correctement et sans délai (en termes de minutes) les alarmes ou indications suspectes
- De faire cesser immédiatement le flux des produits pétroliers dans une section suspecte.
- De minimiser le volume de chaque section contrôlée par des valves
- De dépêcher les équipes d'entretien et de récupération dans les plus brefs délais
- De diffuser l'information de façon continue aux autorités locales
- De coordonner ses actions avec les autorités locales

Lors des audiences de l'Office de l'énergie, plusieurs intervenants ont fait part de la réponse inadéquate dans le passé de la compagnie Enbridge sur plusieurs points. Cette situation inquiète les autorités lavalloises.

La Ville de Laval considère que le projet d'inversion du flux de la ligne 9B du pipeline d'Enbridge augmente le risque d'incidents environnementaux par rapport à la situation actuelle.

Nous recommandons donc :

- D'effectuer des simulations de la diffusion des produits pétroliers dans les rivières de l'Outaouais, Des Prairies et Des Mille-Îles afin de nous permettre d'évaluer si nos filières de traitement sont en mesure de faire face adéquatement à une telle éventualité. Cette démarche sera aussi valable pour plusieurs autres villes de la région s'approvisionnant en eaux brutes dans le lac des Deux-Montagnes et les rivières;
- D'implanter des valves de contrôle en amont et aval des quartiers résidentiels afin d'être en mesure d'arrêter immédiatement toute fuite et d'en diminuer le volume. Selon nos informations, des valves de contrôle sont seulement situées de part et d'autre des rivières;
- En l'absence de données détaillées sur les équipements qui seront présents sur son territoire, la Ville de Laval ne peut que souhaiter y voir implanter un nombre élevé de points de mesures et de contrôle;
- De faire connaître, en temps réel, l'ensemble des données d'opération de l'oléoduc ainsi que la composition des produits pétroliers qui y circule aux autorités lavalloises;
- D'obliger la compagnie à transmettre l'ensemble des rapports, procédures et résultats des suivis qui sont ou seront effectués sur la portion du pipeline 9B traversant son territoire;

- De créer une équipe de contrôle locale (métropolitaine) des opérations afin de suivre les conditions d'opérations du pipeline en continu et de maintenir une équipe locale d'intervention en cas d'incident sur le territoire lavallois
- Que l'ensemble des mesures de prévention et d'intervention soient discutées et approuvées à tous les niveaux du gouvernement tant municipal que métropolitain et provincial;
- Que l'entreprise contribue au financement des activités de la Sécurité civile et des mesures d'urgence.

2.0 L'impact du projet sur notre dépendance énergétique, les émissions des gaz à effet de serre et la pollution atmosphérique

La Ville de Laval a vécu récemment des événements météorologiques extrêmes (étiage de la rivière des Mille-Iles, orages violents, etc.) et est donc préoccupée par les impacts des changements climatiques.

L'augmentation des GES est reconnue comme étant la principale source des changements climatiques.

La Ville de Laval vise donc à réduire les émissions de GES de la collectivité et de la corporation par les activités suivantes :

- Elle participe au programme québécois Climat municipalités et est aussi membre du groupe de municipalités Partenaires pour le Climat depuis 2005.
- Elle est une des premières villes à avoir réalisé un bilan des émissions des gaz à effet de serre autant pour sa corporation que pour la collectivité.
- Elle a mis en place une réglementation novatrice qui permet de compenser les émissions des gaz à effet de serre dus à son développement
- Elle réalise plusieurs projets de sensibilisation des citoyens à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La disponibilité accrue et relativement à faible prix des combustibles fossiles a aussi pour résultat :

- De ne pas favoriser le développement de ressources énergétiques renouvelables et propres. La pression pour transformer nos communautés ainsi que nos habitudes de consommation énergétique en est aussi diminuée.
- D'être contre productive en ce qui a trait à la réduction des GES émis par les activités de transport des personnes et des marchandises. En effet, les transports routiers représentent la principale source de GES de la collectivité lavalloise. Le chauffage au mazout des résidences et des commerces est aussi une source importante de GES.
- De nuire à la qualité de l'air. La pollution atmosphérique occasionnée par l'usage des combustibles fossiles a fait l'objet de plusieurs études qui démontrent l'impact nuisible des produits de combustion sur la santé humaine. Les études récentes du docteur François Reeves (Chaire de cardiologie environnementale) tendent même à lier directement la santé cardiovasculaire des citoyens à la qualité de l'air et à sa dégradation par ces polluants.

Nous croyons qu'il faut agir par des programmes d'économie d'énergie et en substituant les énergies fossiles par des sources d'énergie propres et renouvelables. La réduction de la dépendance à l'automobile particulièrement en mode solo est aussi un enjeu important.

La révision de l'aménagement des communautés est évidemment un facteur primordial dans cette démarche. La Ville de Laval a déjà enclenché cette réflexion, entre autres, par les projets Évolucité et le Plan de mobilité durable.

Nous recommandons donc :

- Que ces effets négatifs sur l'environnement et nos communautés se doivent d'être considérés dans le cadre de l'étude du projet d'inversion du flux du pipeline 9B d'Enbridge.
- Que ces effets négatifs soient compensés en prélevant une partie des gains de l'industrie pétrochimique qui seraient générés par le projet et en les versant à des projets environnementaux visant l'économie d'énergie, le remplacement progressif des combustibles fossiles, la réduction des GES, la pollution atmosphérique, la transformation de nos communautés et l'électrification des transports.

3.0 Les impacts économiques du projet

Par sa participation active à l'activité économique de la métropole, la Ville de Laval souhaite que le projet, s'il est poursuivi, ait un effet favorable sur sa communauté, sur Montréal et plus globalement au Québec.

Les impacts économiques doivent être analysés selon l'affectation du territoire et la pérennité des usages à long terme. En ce sens, tout couloir stérile devient rapidement un handicap d'utilisation optimal des sols et fiscalement improductif sur un territoire en forte croissance et une zone agricole qu'il faut protéger et dynamiser.

En terme économique, il importe de préciser que le projet Énergie Est prévoit un paiement de taxes foncières selon le coût du projet sur un territoire municipal. Si le projet d'Enbridge possède une rentabilité économique, il a aussi une valeur foncière imposable qui compenserait, en partie, pour les inconvénients causés en termes de prévention liée à la sécurité publique.

Un autre irritant ayant un impact économique négatif pour les agriculteurs et les villes, est le maintien sur place des conduites après leur vie utile. Un fonds devrait être imposé pour financer le retrait des conduites à la fin de leur utilisation.

Le projet Énergie Est de TransCanada s'appuie sur la même justification relativement aux intérêts du Québec avec un volet de desserte des provinces maritimes et d'exportation. L'analyse du projet d'Enbridge doit donc être effectuée de façon très rigoureuse et cette analyse et ses conclusions pourront servir d'exemples lors de l'étude du projet Énergie Est.

Nous recommandons donc :

- D'analyser rigoureusement le projet de la compagnie Enbridge en tenant compte de la demande en préparation d'un nouvel oléoduc de l'entreprise TransCanada;
- De s'assurer de la création d'un fonds pour le démantèlement éventuel de l'oléoduc;
- Que le gouvernement provincial use de toutes ses ressources et leviers pour que les citoyens lavallois et québécois reçoivent des bénéfices économiques et des garanties financières, qui compenseront largement les risques et les inconvénients que le projet impose à sa population et à l'environnement.

4.0 Conclusion

Selon le gouvernement du Québec, le projet d'inversion de la ligne 9B de la compagnie permet de supporter l'industrie pétrochimique au Québec et ainsi d'en protéger l'activité économique et ses bienfaits pour la communauté.

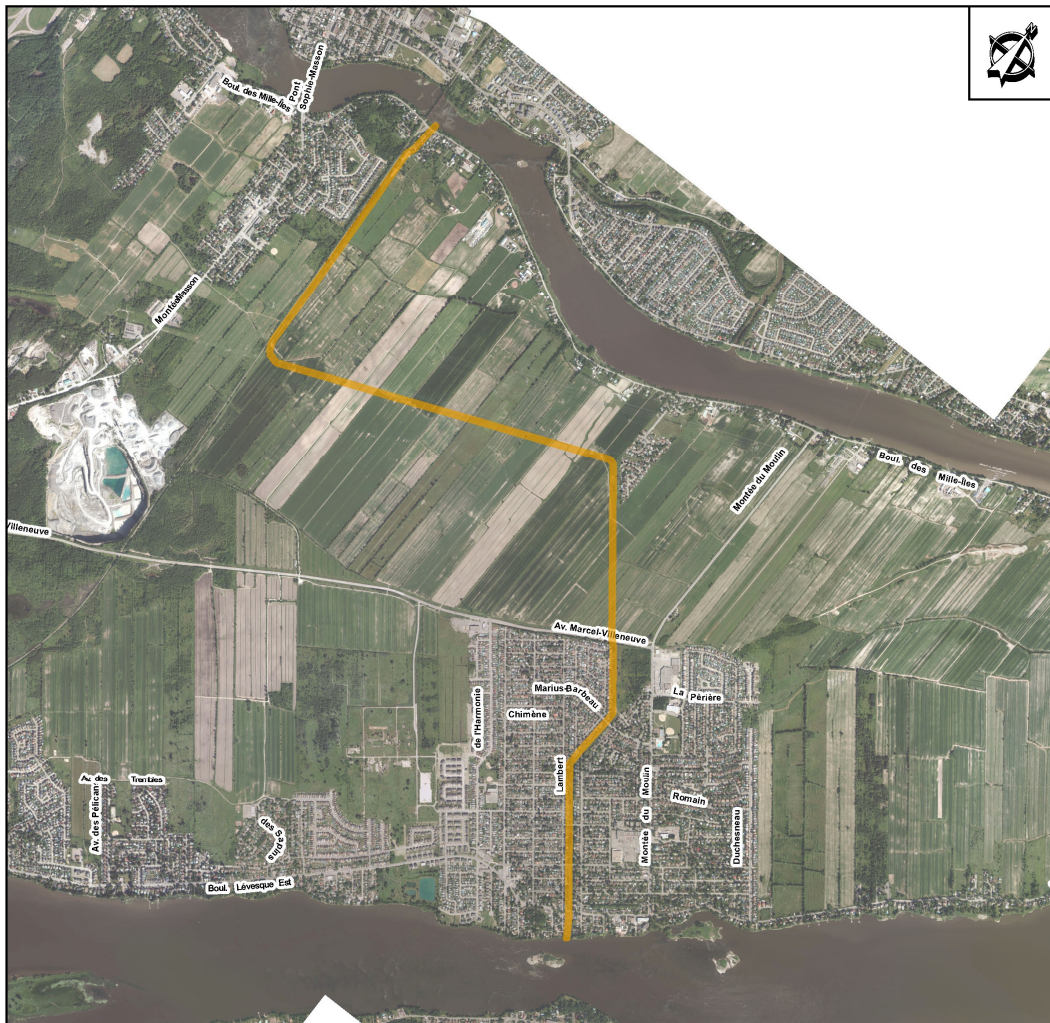
Le projet d'inversion de la ligne 9B, qui traverse la Ville de Laval du Nord au Sud, inquiète les autorités lavalloises par les risques qu'il fait courir à la population, à l'environnement et à l'activité économique régionale si un incident majeur se produisait. L'approvisionnement en eau potable de la région pourrait même être compromis par une fuite majeure au niveau de la rivière des Outaouais.


Le projet de la compagnie Enbridge facilitera la disponibilité des combustibles fossiles à faible coût et, en ce sens, il est contre productif pour la dépendance à cette ressource énergétique, la réduction des gaz à effet de serre et la qualité de l'air.

La Ville de Laval demande d'exiger de l'entreprise, si le projet est poursuivi, des garanties en ce qui a trait aux équipements, procédures et fonds d'urgence pour faire face à un incident majeur.

La Ville de Laval demande aussi un renforcement significatif des équipements et équipes d'intervention qui seraient affectés à son territoire ainsi que de la transmission des conditions d'opération de l'oléoduc.

Finalement la Ville de Laval demande au gouvernement du Québec de prélever une partie des gains associés à cette activité économique pour financer les programmes d'économie d'énergie, de réduction des gaz à effet de serre, du remplacement progressif des combustibles fossiles, de lutte à la pollution atmosphérique, de transformation de nos communautés ainsi que de supporter les coûts de la sécurité civile et des mesures d'urgence.



		SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT	Pipeline Enbridge ligne 9b
PHOTOGRAPHIE 2011 (été)	RÉALISÉ PAR Philippe Pomerleau	DATE 2013-036	
PROJET -	PRÉPARÉ PAR Gilles Benoit, ing.	ÉCHELLE 1:30 000	
RÉFÉRENCE -	APPROUVÉ PAR Gilles Benoit, ing.	NUMÉRO DE PLAN 2013-036	